

M. l'Orateur: A l'ordre. J'estime que nous ne devrions pas passer la période des questions en rappels au Règlement et en questions de privilège.

Une voix: Je pense que Richardson pourrait faire mieux.

M. Lang: Je comprends cela, monsieur l'Orateur, et c'est pour cette raison que j'ai été aussi patient que je l'ai été au sujet de ces demandes de renseignements d'hier et d'aujourd'hui. Il est difficile pour un député de rester assis ici à écouter des députés d'en face poser des questions concernant des propos que je suis censé avoir tenus, lorsque mon silence devant ces interprétations erronées et ces interventions peut être considéré comme une confirmation des propos que l'on me prête. Voilà le nœud de la question, monsieur l'Orateur.

Des voix: Bravo!

M. Baldwin: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je vois que le député de Peace River veut maintenant prendre la parole pour invoquer le Règlement. Je voudrais bien que les députés essaient de procéder d'une façon plus régulière. Je comprends la difficulté du ministre de la Justice, mais j'estime que s'il voulait soulever la question de privilège à propos d'une question posée hier en Chambre, il aurait pu aviser la présidence de son intention de soulever la question au moment de l'ouverture de la séance à 2 heures. Par contre, s'il invoque la question de privilège à propos de questions posées au cours de cette séance, je pense qu'il est du devoir de la présidence et de tous les députés d'entendre le ministre; si le Règlement est invoqué par la suite, nous entendrons les députés et je tiendrai compte dans ce cas du temps écoulé dans la période des questions.

● (1440)

M. Lang: Monsieur l'Orateur, je me reportais à hier et aux déclarations du député de Calgary qui figurent aux pages 4838 et 4839 du Hansard comme la cause de problèmes. Permettez que je termine l'exposé des raisons qui motivent ma question de privilège au sujet de l'abus des mentions de discours prononcés à l'extérieur de la Chambre en disant que si les députés veulent bien prendre connaissance de ma déclaration, ils y trouveront un avertissement très pondéré sur les problèmes de la conférence si les premiers ministres provinciaux la laissent sombrer...

M. l'Orateur: A l'ordre. A l'ordre, s'il vous plaît. Je ne suis pas certain que le ministre ait là une question de privilège. A mon avis, s'il se reporte à ce qui s'est passé pendant la période des questions hier, il aurait normalement dû en avvertir la présidence; nous aurions alors pu en traiter comme d'une question de privilège au moyen peut-être d'une motion. Il peut vouloir invoquer le Règlement cet après-midi, mais rien d'autre. Le député de Peace River invoque le Règlement et nous l'entendrons également.

M. Baldwin: Monsieur l'Orateur, je me dois de dire en réponse à...

M. l'Orateur: A l'ordre. Je dois interrompre le député de Peace River. Le député d'Assiniboia soulève la question de privilège.

Questions orales

M. Knight: Monsieur l'Orateur, je ne crois pas que le ministre de la Justice puisse soulever la question de privilège à propos de ma question d'hier, mais compte tenu de ses remarques d'aujourd'hui je crois que ma question d'hier peut vraiment donner lieu à une question de privilège. Le ministre n'a nullement nié aujourd'hui dans sa question de privilège qu'il avait fait ces remarques et que, en fait, il les avait faites peut-être après son discours...

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député aurait-il l'obligeance de reprendre son siège? Nous ne pouvons passer tout l'après-midi à discuter sur ce qu'un ministre ou un député a dit en dehors de la Chambre. Les représentants reconnaîtront avec la présidence la sagesse du Règlement selon lequel les questions portant sur les déclarations faites à l'extérieur de la Chambre n'entraînent que des difficultés. Nous en avons eu la preuve bien souvent. Les députés auraient tout avantage en fin de compte à reconnaître la valeur de cet article du Règlement et à s'efforcer de poser ces questions seulement par l'intermédiaire du premier ministre; l'usage est bien établi pour ce qui est de savoir si un ministre qui fait une déclaration à l'extérieur de la Chambre énonce la politique ministérielle. Cela dit, le député de Peace River peut expliquer son objection.

M. Baldwin: Monsieur l'Orateur, mon objection porte précisément sur ce à quoi Votre Honneur a fait allusion. Si le ministre veut parler de ce qui s'est passé hier à la Chambre, il aurait dû d'abord en aviser Votre Honneur, mais pour ce qui est de la séance d'aujourd'hui, il est clair que les députés de ce côté-ci de la Chambre traitaient d'un télégramme envoyé au premier ministre, lui faisant part de l'interprétation des quatre premiers ministres des provinces de l'Ouest sur les propos du ministre de la Justice. Voilà ce que nous avons signalé, et cela ne pouvait pas, ne devait pas faire l'objet de la question de privilège de la part du ministre de la Justice, qui s'est indignement servi du Règlement de la Chambre.

M. l'Orateur: Je dois dire à ce moment-ci que c'est le temps des députés qui file. Si le temps nous fait défaut avant que je passe à l'appel de l'ordre du jour d'ici quelques minutes, les députés comprendront que ce sont eux qui retardent la Chambre sur un sujet qu'on devrait laisser tomber. Il y a eu une présumée question de privilège et une objection. En discuter plus avant n'avancerait pas les choses, selon moi. Le représentant de York-Sud veut-il invoquer le Règlement?

M. Lewis: Oui, monsieur l'Orateur. Je comprends votre désir de voir la période des questions se poursuivre. Je comprends également que vous n'aimiez pas que le temps soit pris en entier par des objections mais, en toute déférence, je signale à Votre Honneur que lorsqu'un ministre use à mauvais escient du Règlement pour faire des déclarations à la fois non valables et injustes, on ne peut s'attendre que les autres représentants encaissent cela sans rien dire. Le fait est que le ministre de la Justice a manqué d'honnêteté envers la Chambre. En plus de prononcer un discours à Winnipeg, il a fait, après ce discours, des remarques et des déclarations qui portent un préjudice éhonté à ce que la conférence de l'Ouest peut accomplir.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!